



Master complémentaire en pharmacie hospitalière [MC-PHAH]

Caractéristiques du programme

Compétences visées

Le Master complémentaire en pharmacie hospitalière vise à apporter à l'étudiant les connaissances, les compétences ainsi que les attitudes permettant de faire face aux multiples problèmes spécifiques au secteur hospitalier. Il prépare le pharmacien aux tâches conventionnelles telles que l'acquisition, la conservation, la dispensation et la préparation des médicaments, dans le contexte particulier de ce secteur, de la qualité des soins et de l'utilisation la plus efficiente des ressources disponibles. De plus, il forme celui-ci pour des missions beaucoup plus spécifiques, imposées par la législation en vigueur, dans le but d'optimiser l'utilisation des médicaments dans l'hôpital : pharmacie clinique et soins pharmaceutiques (pharmaceutical care), assurance de qualité, formulaire thérapeutique, pharmacovigilance, information, recommandations, recherches appliquées.

Les matières enseignées sont adaptées aux recommandations du comité consultatif de l'Union Européenne sur les spécialisations en pharmacie, en limitant toutefois leur durée à une année.

En outre, ce diplôme offre au pharmacien la possibilité d'obtenir un agrément en tant que pharmacien hospitalier, en vertu des A.R. du 11 juin 2003 (M.B. du 8/07/2003).

Structure du programme

Le master complémentaire en pharmacie hospitalière fait l'objet d'une année d'étude. Toutefois, le Comité de gestion peut autoriser l'étalement du programme sur deux années.

Le programme comporte 5 modules de formation théorique et pratique correspondant à 60 crédits ECTS, soit 29 ECTS (336 heures de cours théoriques et séminaires + 2 heures de séminaire + 24 heures de travaux pratiques) et 31 ECTS (630 heures de stage dont 200 heures en unités de soins). Les stages sont effectués dans une pharmacie hospitalière où un pharmacien hospitalier est agréé en tant que maître de stage par le Comité de gestion, après approbation des facultés ou instituts respectifs. Un rapport de stage (30 à 35 pages) doit être rédigé et présenté devant un comité de lecture.

Le programme remplit les conditions de contenu minimum fixé par l'A.R. du 11 juin 2003 fixant les conditions d'agrément des pharmaciens en tant que pharmaciens hospitaliers.

Les cours commencent dès la première semaine de l'année académique en général, à raison de 2 jours de cours par semaine, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas particuliers, durant 28 semaines. Les stages sont menés conjointement, les autres jours de la semaine.

Evaluation

Les coordonnateurs de chaque module communiquent aux étudiants, au début de l'année académique, les modalités d'évaluation qui seront proposées dans les différents sous-modules. Chaque sous-module fait l'objet d'une évaluation soit orale, soit écrite. Les interrogateurs communiquent les résultats obtenus aux coordonnateurs de chaque sous-module. Seuls les coordonnateurs des différents sous-modules participent à la délibération. Le coordonnateur principal désigné dans chaque université collecte les cotes obtenues aux examens dans les différents sous-modules par l'ensemble des étudiants. Toutefois, une délibération se tient dans chacune des universités, en fonction du lieu d'inscription de l'étudiant. Outre les diverses cotes obtenues dans les différents modules, la délibération tient compte de l'avis motivé du maître de stage, du rapport de stage et de sa présentation.

Spécificités

Le master complémentaire en pharmacie hospitalière est un programme interuniversitaire d'un an (ULB-ULg), dont le contenu est en parfaite conformité avec les normes requises pour obtenir l'agrément de pharmacien hospitalier.

Il offre une large formation intégrant la pharmacie clinique et les soins pharmaceutiques.

Information pratiques

Equipes partenaires Le master complémentaire en pharmacie hospitalière est une formation inter-académies organisée conjointement par l'ULB (Académie universitaire Wallonie-Bruxelles) et l'ULg (Académie universitaire Wallonie-Europe).

Horaire : La formation fait l'objet d'une année d'étude, en cours du jour. Toutefois, le Comité de gestion peut autoriser l'étalement du programme sur deux années.

Lieu d'enseignement : Les cours sont donnés en alternance sur les sites de l'ULB (Faculté de Pharmacie et Hôpital Erasme, à Bruxelles) et de l'ULg (CHU de Liège). La localisation précise des locaux est fournie en début d'année académique avec un horaire de cours détaillé ainsi qu'un plan d'accès.

Catalogue des cours : <http://www.academiewb.be/catalogue/MC-PHAH.html>

Où s'informer ? ULB - Faculté de Pharmacie

Coordonnateur principal : M. Jean-Paul Dehaye
Tél. 02 650 52 94, fax 02 650 53 05, jdehaye@ulb.ac.be
Boulevard du Triomphe, 1050 Bruxelles

Où s'informer ? ULg - Département de Pharmacie

Coordonnateur principal : M. J.-P. Delporte
Tél. 04 366 43 01, jpdelporte@ulg.ac.be
CHU - Tour 4, Avenue de l'Hôpital 1, 4000 Liège

Conditions d'accès

Le Master complémentaire en pharmacie hospitalière est accessible sur dossier aux :

- porteurs d'un diplôme belge de pharmacien ou de Master en Sciences pharmaceutiques;
- porteurs d'un diplôme de pharmacien délivré par un pays membre de l'Union européenne, moyennant valorisation par le jury (dossier à remettre au service des Admissions) ;
- porteurs d'un diplôme de pharmacien délivré par un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, reconnu équivalent par la Communauté française de Belgique.

En outre, les candidats au Master complémentaire doivent avoir réussi les épreuves du Master en Sciences pharmaceutiques (ou les deux dernières années des études de pharmacien) en trois années au maximum et avoir obtenu pour au moins l'une de ces années une cote globale au moins égale à 14/20 lors des évaluations.

Les étudiants porteurs d'un diplôme de pharmacien délivré par un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, non reconnu équivalent par la Communauté française de Belgique, peuvent éventuellement être admis par le jury à un certificat de spécialisation (intitulé à préciser) (dossier à remettre au service des Admissions). Ce dossier comprendra, outre les documents officiels justificatifs requis une lettre de recommandation rédigée par un professeur de l'Université d'où est issu le diplôme.

L'admission au certificat requiert la dispense accordée en application de l'article 49ter de l'arrêté royal du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé. Le jury peut subordonner l'admission à une entrevue avec le candidat. Les étudiants concernés ne se voient pas délivrer le grade académique de Master complémentaire en pharmacie

Jury d'examens

Président : M. Michel Devleeschouwer

Secrétaire : M. Karim Amighi

Cursus

Année unique - **PHAH6**

Année unique

MODULE 1 : Organisation et gestion hospitalière (5 ECTS)

- Eléments de gestion hospitalière
 - Comptabilité et gestion financière • M. Pirson
 - Organisation et gestion • A. De Wever
 - Notions générales de management et de gestion de la qualité • D. Van Caillie
- Pratique pharmaceutique hospitalière J.P. Delporte, J. Douchamps et S. Van Praet

MODULE 2 : Hygiène hospitalière et lutte contre l'infection nosocomiale (3 ECTS)

- Hygiène hospitalière et lutte contre l'infection nosocomiales
 - Lutte contre l'infection nosocomiale • G. Christiaens
 - Antibiothérapie et antibioprofylaxie • B. Byl
 - Stérilisation et désinfection des dispositifs médicaux • P. Melin et M. Devleeschouwer

MODULE 3 : Pathologie et pharmacothérapie (12 ECTS)

- Questions spéciales de pathologie et de physiopathologie • M. Leeman, J.-M. Krezesinski
- Questions spéciales de pharmacothérapie • H. Malonne, V. Seutin et Th. Pepersack

- Détection et prévention de l'iatrogénicité médicamenteuse• C. Carlier, R. Denooz et Th. Pepersack
- Pharmacologie clinique et pharmacoépidémiologie
 - Méthodologie des essais cliniques et études observationnelles • A. Scheen
 - Biostatistiques • Ch. Melot
- Pharmacie clinique
 - Pharmacie clinique et soins pharmaceutiques• Ch. Ernest J.P. Delporte et S. Lorent
 - Gestion de l'information • M. Caprasse

MODULE 4 : Technologie hospitalière (7 ECTS)

- Technologie pharmaceutique hospitalière : fabrication, contrôle, assurance de qualité des préparations hospitalières
 - Aspects technologiques et biopharmaceutiques• K. Amighi, B. Evrard, I. Roland
 - Maîtrise de l'environnement des préparations stériles et contrôlées• M. B. Van Gansbeke
- Thérapeutiques parentérales, techniques médicales et chirurgicales
 - Thérapeutiques parentérales, techniques médicales et chirurgicales• R. Larbuisson, J.-L. Vincent
 - Radiodiagnostic et produits de contrasteR. Dondelinger

MODULE 5 : Radiopharmacie et radiochimie (3 ECTS)

- Radiopharmacie et radiochimie• G. ghanem, J. Aerts, B. Van Gansbeke

MODULE 6 : Stage en pharmacie hospitalière et unités de soins (30 ECTS) y compris le travail de fin d'études